

28 juin 2011

11.161

Interpellation du groupe socialiste

Envol pour Savatan, qui paie?

Chaque année l'ensemble des aspirants de police des écoles de polices latines (GE, FR, TI, Académie de Savatan et ERAP, Colombier) se retrouvent pour effectuer une marche qui vise à permettre aux futurs policiers de passer une journée alliant effort physique et échanges. Cette année, il incombait à l'Académie de police de Savatan d'organiser cette journée qui a eu lieu le 6 mai 2011.

Au début de la journée, l'ensemble des aspirants, les invités ainsi que les représentants des médias, soit environ 300 personnes ont effectué un vol en hélicoptère depuis Lavey-les-Bains à Savatan. A cet effet, deux hélicoptères Super Puma de l'armée suisse ainsi qu'un hélicoptère de la compagnie privée Air Glaciers (pour des personnes civiles) ont été engagés.

Au total ce sont quelque 6 heures de vol qui ont été effectuées. Selon nos informations, le coût d'une heure de Super Puma s'élève à environ 11.000 francs. Aussi pour la manifestation cela représente un montant d'environ 66.000 francs.

Sans être des spécialistes de la formation des policiers, nous estimons *"qu'une telle prestation n'a rien à voir avec une instruction spécifique"*, tel que l'a affirmé le commandant de la police valaisanne dans l'émission "Couleurs locales" de la TSR, en date du 6 mai 2011, mais relève exclusivement du marketing avec tous les coûts que cela implique pour le contribuable. Le correspondant de la TSR l'a bien compris, puisque dans son commentaire, il précisait que *"cela permettait à l'Académie de Police de Savatan de marquer des points face aux autres sites de formation de policiers"*.

Nous connaissons en effet la rivalité entre les sites de formation de Savatan, défendus avec ardeur par les cantons de Vaud et du Valais et celui de l'ERAP, à Colombier. La situation se péjore, avec l'accord passé entre la Confédération et les cantons concernés par l'Académie de Police de Savatan. En effet, la presse du 21 juin nous informe que les cantons de Vaud et du Valais ont conclu un accord avec le Conseiller fédéral Ueli Maurer, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports. Cet accord prolonge la collaboration entre la Confédération et les cantons précités de 2014 à 2019 et propose de doter pour les années suivantes l'Académie de Police d'un nouveau statut, qui sera sans doute une entité juridique de droit public dans laquelle le DDPS restera partenaire.

Nous demandons du Conseil d'Etat une réponse aux questions suivantes:

- Quel sens peut-on donner à ces vols en hélicoptère lors de cette journée de formation en commun? Qui a requis l'intervention de l'hélicoptère, et qui l'a approuvée?
- Quel est le coût d'une telle intervention? Est-ce la Confédération ou les cantons qui le supportent?
- Qui décide – et selon quels critères – du déploiement de véhicules et de personnel militaires pour des interventions civiles? Quelle est la fréquence de telles interventions?
- L'impact environnemental d'une telle action a-t-il été chiffré?
- N'a-t-on pas prétexté l'aspect formation pour opérer plutôt une opération de marketing au profit de l'Académie de Savatan?
- Est-il possible de connaître exactement le rôle joué par la Confédération et les moyens mis à disposition pour l'utilisation du site de Savatan par l'Académie de police?
- L'ERAP bénéficie-t-elle d'un soutien identique? Quel soutien a-t-elle de la Confédération?

Signataires: B. Nussbaumer, T. Huguenin-Elie, A. Laurent, A. Houlmann, M. Giovannini, S. Vuilleumier, C. Fischer, S. Latrèche, F. Ducommun, B. Goumaz, A. Blaser, M. Guillaume-Gentil-Henry, F. Cuche, C. Béguin, J.-P. Cattin et S. Locatelli.